

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **cinq septembre deux mille dix-sept**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
Siège vacant,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 05 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

Monsieur le maire, André Jetté demande l'ajournement de la présente séance à 19 h 06 pour l'ouverture de l'assemblée de consultation publique relativement aux demandes de dérogation mineure numéros 2017-001 et 2017-003.

Lever de l'assemblée de consultation publique à 19 h 13 considérant que personne n'est venue se faire entendre relativement aux dérogations mineures.

La séance d'ajournement est ouverte à 19 h 14 par monsieur André Jetté, maire. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2017-09-R158

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.6.1 - Motion de félicitations aux bénévoles de la Bibliothèque
- Retrait du point 4.12 – Schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil – Demande de création d'une commission conjointe d'aménagement
- Ajout du point 4.13 – Appui pour un changement d'arrêt d'autobus scolaire
- Ajout du point 4.14 – Approbation et signature de la convention collective de travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-09-R159

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois d'août 2017.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2017-09-R160

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

De remercier chacun des bénévoles de la Bibliothèque «Au fil des mots...» qui ont travaillé activement à la réussite de la vente de livre qui a eu lieu le samedi 19 août dernier.

Merci à tous !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Bibliothèque «Au fil des mots...»

POINT N° : 4.7

2017-09-R161

DÉMISSION DE MADAME ISABELLE PILON A TITRE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de madame Isabelle Pilon en date du 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que madame Pilon a cumulé dix-huit (18) mois de services auprès de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'accepter la démission de madame Isabelle Pilon. Les membres du conseil en profitent pour la remercier chaleureusement pour son implication pendant ces dix-huit (18) mois à titre de secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c Mme Isabelle Pilon
M. Benoît Grimard, directeur-général
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe aux finances et camping municipal*

POINT N° : 4.8

2017-09-R162

ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT la vacance du poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder rapidement à l'embauche d'un effectif temporaire à l'accueil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite accroître la qualité de services offerts à la population;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'autoriser l'embauche de madame Catherine Lapointe comme employée temporaire pour aider à la réception.

D'autoriser le début de l'emploi à compter du 10 août 2017 aux conditions de travail prévues à la convention collective présentement en vigueur.

Que la fin d'emploi se termine lorsque la vacance du poste sera comblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Dossier de l'employée
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe aux finances et camping municipal
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.9

2017-09-R163

EMBAUCHE DE MADAME MARI-JOSÉE DÉCOSTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une personne afin de combler le poste de secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu plusieurs curriculum vitae;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré la candidate le 21 août 2017;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection après analyse recommande au Conseil municipal la personne de madame Mari-Josée Décoste pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'AUTORISER l'embauche de madame Mari-Josée Décoste, suite à son acceptation au poste de secrétaire-réceptionniste en date du 28 août 2017 avec la possibilité de permanence après une probation de trois mois, un horaire de 35 heures par semaine et aux conditions de travail prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Mme Mari-Josée Décoste
Mme Linda Deschênes, service de la paie
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.10

2017-09-R164

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent que les séances régulières pour l'année 2018 soient le premier mardi de chaque mois;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des **séances ordinaires** du conseil municipal pour **2018**, lesquelles se tiendront aux dates énumérées ci-après et débuteront à **19 heures** :

MOIS	DATE ET HEURE Début : 19 h
JANVIER	mardi 9 janvier 2018
FÉVRIER	mardi 6 février 2018
MARS	mardi 6 mars 2018
AVRIL	mardi 3 avril 2018
MAI	mardi 1 ^{er} mai 2018
JUIN	mardi 5 juin 2018
JUILLET	mardi 3 juillet 2018
JUILLET	mardi 24 juillet 2018
SEPTEMBRE	mardi 4 septembre 2018

OCTOBRE	mardi 2 octobre 2018
NOVEMBRE	mardi 6 novembre 2018
DÉCEMBRE	mardi 4 décembre 2018

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Mme Johanne Proulx, adjointe administrative

POINT N° : 4.11

2017-09-R165

PORTES OUVERTES DE L'UPA 2017 A SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que l'UPA tiendra sa « Porte ouverte 2017 » à la ferme Aux Cassis d'Argenteuil, le 10 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT que l'UPA compte sur le soutien de la Municipalité de même que l'utilisation de certains équipements.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

Que le conseil municipal autorise lors de la porte ouverte de l'UPA, le prêt de certains équipements pour l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : M. Luc Maisonneuve, UPA
Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics
Sylvain Modérie, directeur service incendie*

POINT N° : 4.12

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ARGENTEUIL – DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION CONJOINTE D'AMÉNAGEMENT

Ce point est reporté à une date ultérieure.

POINT N° : 4.13

2017-09-R166

APPUI POUR UN CHANGEMENT D'ARRÊT D'AUTOBUS SCOLAIRE

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur déclare qu'il a un intérêt dans la présente demande. Il quitte le lieu de l'assemblée à 19 h 21.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une lettre de Madame Danya Bastille Decoeur datée du 24 août 2017;

CONSIDÉRANT que la demande de Madame Bastille Decoeur est pour la sécurité des jeunes enfants d'âge préscolaire sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris plusieurs décisions dans le passé pour la sécurité des enfants sur son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'appuyer la demande de Madame Bastille Decoeur pour un changement d'arrêt d'autobus plus sécuritaire et de remettre le service de transport à la maison pour les enfants fréquentant la maternelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Mme Danya Bastille Decoeur
M. Yves St-Denis, député d'Argenteuil
MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier*

Monsieur le conseiller Michel Larente est de retour et reprend son siège à 19 h 23.

POINT N° : 4.14

2017-09-R167

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les représentants de la Municipalité et ceux du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4819 représentants les employés (es) concernant les nouvelles conditions de travail pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

D'approuver les termes d'une nouvelle convention collective de travail couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2022.

D'autoriser monsieur le maire André Jetté ou le maire suppléant et monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c: Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4819
M. Jean-Philippe Fillion, président du syndicat*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 26 pour se terminer à 20 h 10.

Treize (13) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Mme Liette Bazinet dépose une pétition demandant la fermeture du Camp des Îles.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2017-09-R168

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 26 juillet 2017 au 5 septembre 2017, totalisant 206 568.06 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 26 juillet 2017 au 5 septembre 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 7 384.07 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2017

Rapport budgétaire au 31 août 2017

POINT N° : 6.4

DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 AOÛT 2017

- Solde des folios bancaires au 31 août 2017 ;
- Taxes à recevoir au 31 août 2017.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2017-09-R169

TROUPE DE THÉÂTRE AMATEUR ARGENTEUIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une demande d'aide financière en date du 3 juillet 2017 de la Troupe de Théâtre Amateur d'Argenteuil (TTAA);

CONSIDÉRANT que les citoyens et les citoyennes d'Argenteuil pourront assister au spectacle des neuf courtes pièces que la troupe va produire cet automne;

CONSIDÉRANT que la Troupe de Théâtre désire offrir des billets à un coût minime;

CONSIDÉRANT que les élus sont d'accord d'offrir un appui financier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

D'autoriser un don au montant de 250 \$ à la Troupe de Théâtre Amateur d'Argenteuil.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire 02-70190 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Troupe de Théâtre Amateur d'Argenteuil
Mme Linda Deschênes, service des finances*

POINT N° : 6.6

2017-09-R170

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2017 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires 2017 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil ;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,
Appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur
Et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées 2017 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 14 780 \$.

D'accepter la contribution de 10%, soit 1 478\$ \$ de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : M. Marcel St-Jacques, O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe aux finances et camping municipal*

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2017-09-R171

OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU SUIVI PIÉZOMETRIQUE DE LA NAPPE POUR L'ANNÉE 2017 EN AMONT DES CAPTAGES MUNICIPAUX D'EAU SOUTERRAINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris un suivi des teneurs en nitrates dans la nappe de surface des sables alimentant en eau potable les deux puits municipaux 1976 et 1985;

CONSIDÉRANT qu'en 2016 les teneurs en nitrates dans l'eau souterraine ont beaucoup diminué suite à la mise en place de pratiques agricoles appropriées en amont des captages municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un suivi piézométrique de la nappe doit être poursuivi en 2017 dans une saine pratique de gestion de la ressource en eau souterraine qui alimente les captages municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait une demande à la Firme de consultant AGÉOS Eau et Environnement pour lui soumettre un prix pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

D'accepter l'offre de service de la Firme de consultant AGÉOS, au montant de 8 868.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'ensemble des travaux tel qu'indiqué sur la soumission datée du 2017-05-16

D'autoriser le service des finances à émettre le paiement et de payer ces travaux comme suit : code de grand livre : 1-02-413-00-411 au montant de 8 867.50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Firme de consultants AGÉOS Eau et Environnement
Service des finances, madame Linda Deschênes
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 7.2

2017-09-R172

RÉSOLUTION POUR L'INSTALLATION D'APPAREILS DE PURIFICATION DE L'EAU POTABLE À LA STATION DE SURPRESSION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, a reçu une demande du MDDELCC, qu'une résolution est requise pour le dossier cité en rubrique

CONSIDÉRANT que la Firme BSA Groupe Conseil a déposé une demande de certificat d'autorisation et conformité auprès du MDDELCC, au nom de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE À :

Utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;

Le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liés au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues ;

À mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service ;

À transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. BSA Groupe Conseil, Société d'ingénierie
Direction générale, monsieur Benoît Grimard
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 7.3

2017-09-R173

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit également vérifier la précision du débitmètre nécessaire pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans le réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT que présentement, le débitmètre installé ne respecte pas la précision acceptable, soit de 5 % et moins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2018 à :

- Faire les corrections nécessaires pour s'assurer que la précision du débitmètre est acceptable.
- Effectuer la vérification du débitmètre.
- S'assurer que le débitmètre en place respecte la précision acceptable, soit un écart de 5 % et moins pour les trois gammes de débit (fort, faible et moyen).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. BSA Groupe Conseil, M. Bertrand Samson
M. Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2017-09-R174

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-001 – 58, RUE SANTERRE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 58, rue Santerre afin de permettre l'agrandissement de la maison mobile au-delà du 50m permis dans le règlement #44, article 15;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avis public du 3 août 2017;

CONSULTATION PUBLIQUE : aucun commentaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2017-001 au 58, rue Santerre, telle que présentée et sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

POINT N° : 8.2

2017-09-R175

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-003 – 5, RUE CHAMPÊTRE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 5, rue Champêtre afin de réduire la marge avant à 3.25m pour rendre cette marge conforme;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avis public du 3 août 2017;

CONSULTATION PUBLIQUE : aucun commentaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2017-003 au 5, rue Champêtre, telle que présentée et sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.2.1

COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Dépôt du compte rendu du Comité de vérification des communications;

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'août 2017.

POINT N° : 11.2

2017-09-R176

DEMISSION DE MONSIEUR MATHIEU LABELLE-BEAUDOIN A TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Mathieu Labelle-Beaudoin en date du 9 août 2017;

CONSIDÉRANT que monsieur Labelle-Beaudoin a cumulé deux ans et six mois de services auprès de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter la démission de monsieur Mathieu Labelle-Beaudoin. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces deux ans et six mois au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c : M. Mathieu Labelle-Beaudoin
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe aux finances et camping municipal
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 34 pour se terminer à 20 h 44.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2017-09-R177

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

De lever la séance à 20 h 45 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**